

SAINT-MARTIN L'AMBITION CONTINUE

Quand la majorité croit au Père Noël...
C'est le pays de Saint-Martin de Seignanx en bisounours...

Comme il n'y a pas de covid à Saint-Martin de Seignanx, les activités en intérieur peuvent être maintenues. Comme Minnie et Mickey, les parents des enfants ne travaillent pas et gardent leur progéniture pendant les grèves en mangeant de la barbe à papa.

Des billets de Monopoly vont payer le surcoût du projet tennis couvert. Les associations ont toutes gagnées au loto le budget de l'opérateur culturel et peuvent employer des salariés qui remplissent les feuillets demandés pour l'obtention de subventions.

Pas non plus de problème pour les inondations, la Pat patrouille va venir en renfort et Bob le bricoleur et ses amis vont consolider les digues. Aucun problème de transport car le taxi de OuiOui amène les enfants à l'école.

Bref il n'y a aucun problème à Saint-Martin, le pays des bisounours... Vous l'aurez compris la vie idyllique des dessins animés n'existe pas même si parfois la municipalité aimerait nous faire croire que tout est parfait !

Malgré les difficultés, malgré la crise sanitaire toujours bien présente, l'équipe de SMAC vous présente tous ses vœux et vous souhaite une année 2022 la plus sereine possible. Nous aurons encore à prendre sur nous pour continuer à aller de l'avant. Soyez sûrs que nous continuerons à défendre les intérêts de tous les Saint-Martinois.

Vos élus Saint Martin l'Ambition continue : I. Azpeitia, D. Soors, F. Roura, M. Bresson, P. Lanterne, M. Vignes.

@ : saintmartindeseignanxlambitioncontinue@gmail.com

Facebook : Saint-Martin Ambition Continue

Instagram : smac_2020

Note de la rédaction : l'expression libre de l'opposition est publiée telle qu'envoyée à nos services.

MICRO CITOYEN

Réponses aux questions que vous nous avez envoyées en mairie.

J'ai appris qu'un conciliateur de justice tenait une permanence à la mairie. Pouvez-vous me dire quel est son rôle ?

Pierre (Quartier Neuf)

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole, qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice, après avis du procureur général. Il a pour mission de permettre **le règlement à l'amiable des différends** qui lui sont soumis en restaurant, notamment, un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales.

La conciliation concerne uniquement les litiges en matière civile : problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires, différends relatifs à un contrat de travail, litiges de la consommation, litiges entre commerçants, litiges en matière de droit rural, litiges en matière prud'homale... Elle ne concerne pas les litiges d'état civil, de droit de la famille (pensions

alimentaires, résidence des enfants, etc.) ni de conflits avec l'administration.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice peut rédiger un constat d'accord. La solution qu'il propose doit être homologuée par la justice.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit. Il assure une permanence à la mairie tous les premiers lundi du mois.

Vous pouvez prendre un rendez-vous en contactant le secrétariat des élus :
Tél. 05 59 56 60 60
secretariat@saintmartindeseignanx.fr